

OBJET:

Immeuble "LAVEYRE"

Pr s Rapets 1892 Lavey-Village

MA TRE DE L'OUVRAGE

Styl-Immo

Casarella - Nicollier

Route du Simplon 32 1895 Vionnaz

024 481 4666

MANDATAIRE:

BF Architecture & Technique du B timent S rl

Rue de la Scie 9a 1895 Vionnaz

024 481 8510 atelier@bf-archi.ch

DOCUMENT:

SOUMISSION: 003 Ferblanterie et couverture

DATE D'ENVOI: 22.04.2014

DATE DE RETOUR: 09.05.2014

DEBUT DES TRAVAUX: 2015

Cha	Type	Libell	Montant
351	CAP	Ferblanterie	
363	CAP	Toits en pente: Couvertures	

MONTANT TOTAL BRUT

D uctions / Plus-values

%

Rabais

Escompte

TVA

8.00

MONTANT TOTAL NET (TTC arrondi aux 5 centimes)

Entreprise, Date, Signature

Personne responsable, t l phone, fax, email

report de bas de page

Conditions générales

1. Généralités

Les travaux faisant l'objet du présent contrat seront exécutés sur les bases suivantes :

- a) La description des travaux annexés.
- b) Les plans et détails d'exécution fournis par la direction des travaux.
- c) Les conditions générales applicables aux travaux de bâtiment, normes SIA, formule 118 et celles relatives aux différents corps de métier.
- d) Les lois et règlements en vigueur ainsi que les prescriptions de la CNA.

Les conditions formulées sous lettre a) priment celles de la SIA formule 118, particulièrement concernant le mode de métré. Les quantités indiquées dans la série de prix de la soumission sont toutes approximatives et n'engagent pas la direction des travaux.

Celle-ci se réserve le droit de supprimer ou de modifier certains postes sans que l'entrepreneur puisse réclamer d'indemnité. Ceci contrairement à la norme SIA 118. Il en est de même pour les plans pour lesquels les plans de détails priment sur les plans généraux.

Dans certains cas, l'entrepreneur est tenu de fournir des plans de détails particuliers sur la demande de l'architecte et qui seront soumis à l'approbation de celui-ci.

2. Soumission

La formule de soumission doit être adressée entièrement remplie, calculée et non modifiée.

L'entrepreneur reconnaît avoir pris connaissance du descriptif, des plans, des conditions constructives générales et des détails dans l'esprit architectural du projet et sa soumission comprendra tous les éléments à cet effet, même si ceux-ci ne sont pas mentionnés. L'entrepreneur tiendra compte dans ses prix du genre d'exécution exigée, des dispositions spéciales ou locales etc.

Les propositions individuelles peuvent être jointes en annexe à la soumission. Lors de la remise de la soumission, l'entrepreneur informera l'architecte des observations éventuelles qu'il désire formuler.

Si les textes de la soumission peuvent s'interpréter de différentes manières, l'entrepreneur a obligation d'en faire part par écrit avant le dépôt de la soumission. Dans le cas contraire, le texte du descriptif est seul valable; l'entrepreneur sera tenu de s'y conformer.

L'entrepreneur signalera à l'architecte en temps opportun tous les travaux prévus qui, par leur nature ou par leur conception pourraient apporter des répercussions fâcheuses ou des dangers de toutes natures tant pour les travaux de l'entreprise adjudicataire que pour les travaux des autres corps de métiers.

3. Métrés

Les métrés sont effectués sur la base de surfaces ou longueurs réelles sans aucune plus-value quelconque pour arêtes, angles, retours, etc. Toutes réserves formulées par l'entrepreneur doivent l'être avant l'adjudication et ne seront en aucune façon prises en considération ultérieurement; aucune plus-value de prix d'unité ne sera accordée pour le cas où les quantités prévues seraient inférieures lors de la réalisation pour les travaux non exécutés.

4. Travaux complémentaires et/ou régies

Aucun ouvrage non compris dans l'adjudication ne sera exécuté sans ordre préalable du maître de l'ouvrage ou de l'architecte et tous travaux complémentaires ne seront exécutés que sur la base de devis adjudgés préalablement. A défaut, l'entrepreneur s'expose à une non-reconnaissance de la facture de ces travaux.

5. Contrôle

L'entrepreneur a l'obligation de contrôler l'exactitude des cotes et de signaler à l'architecte les erreurs ou les divergences éventuelles. La même obligation lui incombe au cas où les ouvrages d'autres entreprises présenteraient des malfaçons ou erreurs l'empêchant d'exécuter des travaux correctement.

6. Adjudications

Pour tous les travaux adjudgés soit aux métrés ou à forfait, l'entreprise adjudicataire ne pourra se prévaloir de facturer les hausses possibles de matériaux.

En cas d'adjudication forfaitaire, tous les travaux qui ne seraient pas exécutés ou partiellement exécutés du fait de modifications par rapport aux quantités de l'adjudication, seront métrés à leur exécution réelle et portés comme tels au décompte final.

Dans le cas de l'adjudication partielle, fractionnée en lots, aucun supplément de prix ne pourra être demandé.

7. Dommages

Pendant la durée des travaux, tous les dommages occasionnés à l'immeuble ou à d'autres travaux d'autres corps de métier par faute ou négligence des ouvriers seront à la charge de l'entreprise responsable. Au cas où la responsabilité ne pourrait être définie, les frais seront répartis entre tous les entrepreneurs en chantier à l'époque des dommages et au prorata du montant de leur facture. Chaque entreprise doit être au bénéfice d'une assurance RC professionnelle d'un montant suffisant.

8. Propreté

L'entrepreneur est tenu de procéder au nettoyage et à l'évacuation hors du chantier des déblais provenant de ses travaux. La DT se réserve le droit, à défaut de ce qui précède, de faire exécuter ce travail par une autre entreprise aux frais de l'entreprise responsable ou en déduction du montant de la facture.

9. Sécurité

L'entreprise doit prendre à ses frais toutes les mesures ordonnées par les lois et règlements concernant sa profession ou dictées par l'expérience, spécialement afin de garantir la sécurité sur le chantier et ses abords et de prévenir tout accident en tenant compte également des exigences au lieu de construction.

10. Matériaux

Qualité des matériaux : tous les ouvrages doivent être exécutés avec des matériaux de premier choix. Les clauses et conditions du cahier des charges et de la formule de soumission seront toujours interprétées dans le sens de la meilleure qualité des matériaux employés et de leur parfaite mise en oeuvre dans les règles de l'art. Tous les matériaux, quelle que soit leur nature, dont la qualité serait reconnue mauvaise ou insuffisante par la DT seront refusés, enlevés du chantier et remplacés aux frais de l'entrepreneur, même après la pose, si au moment de celle-ci les défauts de qualité ou de main-d'oeuvre avaient passé inaperçus. Démolition : si la démolition ou modification des ouvrages défectueux venait endommager les ouvrages d'autres corps de métier, l'entrepreneur sera tenu de corriger son propre travail et devra aussi supporter les frais de réparation des ouvrages d'autrui.

11. Echantillons

L'adjudicataire fournira gratuitement tout échantillon que l'architecte pourrait exiger à titre de modèle, il fournira également les schémas, les gabarits et les dessins particuliers à son entreprise. Tous les percements et rhabillages bruts sont, sauf mention spéciale, à la charge de l'adjudicataire.

12. Chantier

L'entreprise a obligation de se renseigner auprès des organes compétents sur la présence de câbles et de conduites dans le sol. Elle prendra toutes les mesures de précaution nécessaires, afin de ne pas endommager ces câbles et conduites après en avoir averti la direction des travaux. Elle se renseignera également auprès des autres maîtres d'état afin de connaître les endroits des passages des conduites etc. dans les murs et dalles. L'entreprise sera responsable des dommages causés. L'entreprise ne peut céder à qui que ce soit tout ou une partie de son travail sans le consentement préalable de la direction des travaux. Dans ce cas, elle demeure personnellement responsable de tout envers le propriétaire, les ouvriers et les tiers.

13. Paiements

Les situations sont à présenter en trois exemplaires un mois au moins avant la date de paiement désirée (tout autre paiement exclu). La facture finale admise sera remise en quatre exemplaires, avec toutes les pièces justificatives au plus tard un mois après la fin des travaux de l'entreprise. Les paiements s'effectuent comme suit, sauf conditions particulières du contrat :
80 % au cours des travaux sur présentation de situations contrôlables
10 % dans les deux mois après complète finition de la construction sur présentation des comptes et reconnaissance définitives de la facture.
10 % solde versé lorsque toutes les réparation et/ou retouches sont effectuées à satisfaction du client.

Un décompte spécial sans appel sera établi et les frais suivants seront retenus aux maîtres d'état au prorata du montant de leurs travaux, soit :

- a. a) Les installations et la consommation d'eau et d'électricité sont à la charge de l'entreprise du gros oeuvre. Dès le commencement du second oeuvre, les frais seront partagés au prorata.
- b. b) Dans le cas où un panneau réclame pour tous les corps de métier et les fournisseurs est installé, les frais y relatifs seront facturés aux entreprises concernées au prorata de leur compte final.
- c. c) Le nettoyage des locaux, l'enlèvement des déchets à chaque réquisition de l'architecte ou de son représentant.

La direction des travaux se réserve le droit de demander à l'entreprise responsable, la réparation de tout préjudice subi par suite de malfaçons ou de retard.

Les cessions de créance à des tierces personnes ou à des banques ne sont pas reconnues sans consentement préalable de la DT. Les conditions de paiement seront celles indiquées par le contrat d'adjudication, à défaut de précision celles de la présente condition.

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							23.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 2
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	000.000	Conditions générales ----- . Articles de réserve: les articles qui ne correspondent pas aux textes originaux du CAN ne seront introduits que dans les fenêtres de réserve prévues à cet effet et leur numéro sera précédé de la lettre R (voir "CAN Construction - Informations pour les utilisateurs", chiffre 6). . Descriptif abrégé: descriptif dans lequel seules les deux premières lignes des articles et des sous-articles fermés sont imprimées. Dans tous les cas, ce sont les textes complets du CAN qui font foi (voir "CAN Construction - Informations pour les utilisateurs", chiffre 10).					
	000.100	Descriptif abrégé: le texte complet CAN 351F/2010 fait foi Ferblanterie: Evacuation des eaux, profils et garnitures (V'11)					
	180.000	Travaux en régie -----					
	181.000	Travaux en régie.					
	181.181	Divers et imprévus Uniquement sur ordre ou accord préalable de la direction des travaux, avec estimation du montant des prestations à fournir par le'ntrepreneur avant travaux up=global Montant à comptabiliser Frs 5'000 : : : : :	A	1.00	up		
	200.000	Chéneaux -----					
	200.200	Tôle de cuivre Marque, type					
	200.210	Tôle non traitée, épaisseur mm 0,70.					
	210.000	Chéneaux suspendus -----					
	210.800	Référence aux produits. Marque, type					
	211.000	Chéneaux mi-ronds, suspendus (gouttières).					
	211.100	Epaisseur standard.					
	211.110	Chéneau mi-rond.					
report de bas de page							

R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
<i>report de la page pr c dente</i>							
	211.112	Développement mm 330. Désignation du type : : : : :	A	61.98	m		
	211.300	Crochets de chéneau, vissés.					
	211.312	Pour développement mm 330. Désignation du type : : : : :	A	70.00	p		
	211.330	Complément sur fixation.					
	211.331	Engravage dans le bois. Conc. art. Désignation du type : : : : :	A	70.00	p		
	212.000	Suppléments sur chéneaux mi-ronds suspendus.					
	212.100	Equerres.					
	212.110	Equerre à angle vif, angle droit ou autre					
	212.112	Pour développement mm 330. Désignation du type : : : : :	A	5.00	p		
	212.200	Fonds, raccords.					
	212.210	Fond droit. d'équerre ou autre angle					
	212.212	Pour développement mm 330. Désignation du type : : : : :	A	1.00	p		
	212.230	Fond sphérique.					
	212.232	Pour développement mm 330. Désignation du type : : : : :	A	11.00	p		
	212.300	Dispositifs de dilatation. Marque, type					
	212.310	En caoutchouc synthétique. ou selon standard entrepreneur					
	212.312	Pour développement mm 330. Désignation du type : : : : :	A	6.00	p		
	212.500	Ecoulements.					
	212.510	Naissance droite, à suspendre.					
<i>report de bas de page</i>							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							23.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 4
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	212.513	Pour développement mm 330 et DN 100. Désignation du type : : : :	A	7.00	p		
	212.560	Crapaudine pour naissance.					
	212.562	Pour DN 100. Désignation du type : : : :	A	7.00	p		
	220.000	Chéneaux encaissés, chéneaux intérieurs -----					
	221.000	Chéneaux encaissés ou intérieurs, coupe conique et plis selon la pente. Pose sur support préparé par les soins de la direction des travaux.					
	221.100	Epaisseur standard.					
	221.110	Jusqu'à 6 plis.					
	221.112	Développement mm 500. Désignation du type : : : :	A	18.98	m		
	221.400	Bandes d'accrochage.					
	221.410	Bande en tôle d'acier zinguée ou laquée, mm 0,87, jusqu'à 2 plis. Fixation sur bois. y-compris découpes et ajustage					
	221.412	Développement mm 200. Désignation du type : : : :	A	38.00	m		
	222.000	Suppléments sur chéneaux encaissés ou intérieurs.					
	222.100	Travaux supplémentaires.					
	222.110	Façonnage.					
	222.120	Raccordement à lé de sous-couverture.					
	222.121	Y compris traitement destiné à rendre la surface de collage rugueuse. Désignation du type : : : :	A	38.00	m		
	222.300	Fonds, raccords.					
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							23.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 5
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	222.310	Fond droit.					
	222.312	Pour développement mm 500. Désignation du type : : : : :	A	4.00	p		
	222.350	Extrémité.					
	222.351	Extrémité biaise. Façonnage et adaptation à l'angle du bâtiment : : : : :	A	2.00	p		
	222.370	Raccord soudé ou selon standard entrepreneur					
	222.371	Sur virevent-couloir à rigole. : : : : :	A	4.00	p		
	250.000	Tuyaux de descente -----					
	251.000	Tuyaux de descente.					
	251.100	Epaisseur standard.					
	251.110	Tuyau rond. Tôle de zinc-titane. Marque, type					
	251.112	DN 100. Désignation du type : : : : :	A	86.01	m		
	251.200	Colliers.					
	251.210	Avec vis, longueur jusqu'à mm 120, fixation à travers l'isolation périphérique 160mm					
	251.212	DN 100. Désignation du type : : : : :	A	40.00	p		
	251.300	Boudins sur colliers.					
	251.320	Boudin simple, serré dans col- lier.					
	251.322	DN 100. Désignation du type : : : : :	A	40.00	p		
	252.000	Suppléments sur tuyaux de descente.					
	252.100	Coudes, équerres.					
report de bas de page							

R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	252.110	Coude pressé, degrés 70.					
	252.112	DN 100. Désignation du type : : : : :	A	22.00	p		
	252.300	Raccords à dauphins.					
	252.310	Coulisseau avec collerette.					
	252.312	DN 100. Désignation du type : : : : :	A	11.00	p		
	260.000	Dauphins -----					
	261.000	Dauphins en polyéthylène PE.					
	261.120	PE brun					
	261.122	mm 101/110 (pour DN 100). Désignation du type : : : : :	A	11.00	m		
	266.000	Suppléments sur dauphins.					
	266.100	Raccordement à canalisation.					
	266.110	Etanchement du raccord au mas- tic ou avec bague d'étanchéi- té.					
	266.111	Tous diamètres. Désignation du type : : : : :	A	11.00	p		
	266.200	Colliers.					
	266.210	Avec vis, longueur jusqu'à mm 120, fixation sur bois.					
	266.212	mm 106 à 110 (pour DN 100). Désignation du type : : : : :	A	11.00	p		
	310.000	Bavettes -----					
	311.000	Bavettes pour couvertures en tuiles ou en ardoises.					
	311.100	Epaisseur standard.					
	311.110	Jusqu'à 3 plis.					
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							23.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 7
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	311.112	Développement mm 200. Pour récupération des eaux de sous-toiture Désignation du type : : : : :	A	62.00	m		
	313.100	Ajustage et fixation.					
	313.110	Tôle perforée, pourcentage de trous min. % 50. Diamètre des trous max. mm 6.					
	313.114	Développement mm 250. Pare moineau Désignation du type : : : : :	A	62.00	m		
	320.000	Couloirs, noquets -----					
	321.000	Couloir pour couvertures en tuiles ou en ardoises.					
	321.100	Epaisseur standard.					
	321.110	Jusqu'à 5 plis.					
	321.113	Fixation sur bois y-compris bande serrage et raccords Développement mm 450. Désignation du type..... : : : : :	A	39.69	m		
	322.230	Angle au faîte.					
	322.233	Pour développement mm 450. Désignation du type : : : : :	A	3.00	p		
	322.300	Fonds, raccords.					
	322.310	Extrémité découpée.					
	322.313	Pour développement mm 450. Désignation du type : : : : :	A	7.00	p		
	330.000	Virevents-couloirs, revête- ments de virevents et de larmiers -----					
	331.000	Virevents-couloirs pour cou- vertures en tuiles ou en ardoises.					
	331.100	Epaisseur standard.					
	331.110	Jusqu'à 5 plis.					
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							23.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 8
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	331.113	Développement mm 400. : : : :	A	51.43	m		
	332.000	Suppléments sur virevents-couloirs.					
	332.100	Travaux supplémentaires.					
	332.110	Façonnage, coupe.					
	332.200	Angles.					
	332.230	Angle au faite.					
	332.233	Pour développement mm 400. Désignation du type : : : :	A	8.00	p		
	332.300	Fonds, raccords.					
	332.330	Fond biais.					
	332.333	Pour développement mm 400. Désignation du type : : : :	A	23.00	p		
	340.000	Noues, couloirs de séparation -----					
	341.000	Noues pour couvertures en tuiles ou en ardoises.					
	341.100	Epaisseur standard.					
	341.110	Jusqu'à 3 plis.					
	341.114	Développement mm 500. Désignation du type : : : :	A	24.80	m		
	342.000	Suppléments sur noues.					
	342.100	Travaux supplémentaires.					
	342.110	Façonnage.					
	342.200	Angles.					
	342.220	Exécution étanche.					
	342.230	Angle au faite. y-compris raccordement à la partie adjacente et étanchéité					
report de bas de page							

SOUMISSION [003 - Ferblanterie et couverture]							23.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 9
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	342.234	Pour développement mm 500. Désignation du type : : : : :	A	3.00	p		
	342.300	Fonds, raccords.					
	342.310	Extrémité découpée. y-compris raccordement à la partie adjacente et étanchéité					
	342.314	Pour développement mm 500. Désignation du type : : : : :	A	3.00	p		
	360.000	Faîtages, arêtièrs, membrons -----					
	361.000	Faîtages et arêtièrs pour cou- vertures en tuiles ou en ardoises.					
	361.100	Epaisseur standard.					
	361.110	Jusqu'à 5 plis.					
	361.117	Développement mm 670. Désignation du type : : : : :	A	45.60	m		
	362.000	Suppléments sur faîtages ou arêtièrs.					
	362.200	Angles. avec raccord et étanchéité aux départs des noues					
	362.217	Pour développement mm 670. Désignation du type : : : : :	A	1.00	p		
	362.300	Fonds, raccords.					
	362.320	Fond droit.					
	362.327	Pour développement mm 670. Désignation du type : : : : :	A	5.00	p		
	362.340	Fixation du fond à la partie de construction adjacente et étanchement.					
	362.347	Pour développement mm 670. Désignation du type : : : : :	A	5.00	p		
	380.000	Garnitures -----					
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							23.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 10
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	381.000	Garnitures rondes pour couver- tures en tuiles ou en ardoises.					
	381.100	Inclinaison de la toiture jus- qu'à degrés 40, hauteur arrière jusqu'à mm 300. Bord supérieur horizontal, sans raccord.					
	381.110	Garniture ronde, en 1 pièce, diamètre jusqu'à mm 300.					
	381.112	Diamètre mm 100. Désignation du type : : : :	A	10.00	p		
	381.120	Garniture ronde, en 1 pièce, diamètre supérieur à mm 300.					
	381.121	Diamètre mm 350. Désignation du type : : : :	A	5.00	p		
	381.300	Terminaisons pour garnitures rondes.					
	381.310	Cape à double manchette, pré- fabriquée, en matière synthétique, à emboîter.					
	381.312	Diamètre mm 100. pour ventilation Désignation du type : : : :	A	10.00	p		
	381.320	Cape à double manchette, fa- brication et pose.					
	381.325	Diamètre mm 350 Pour cheminée Désignation du type : : : :	A	5.00	p		
total chapitre							
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							23.04.2014
363 - CAP - Toits en pente: Couvertures							Page: 11
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	000.000	Conditions générales ----- . Articles de réserve: les articles qui ne correspondent pas aux textes originaux du CAN ne seront introduits que dans les fenêtres de réserve prévues à cet effet et leur numéro sera précédé de la lettre R (voir "CAN Construction - Informations pour les utilisateurs", chiffre 6). . Descriptif abrégé: descriptif dans lequel seules les deux premières lignes des articles et des sous-articles fermés sont imprimées. Dans tous les cas, ce sont les textes complets du CAN qui font foi (voir "CAN Construction - Informations pour les utilisateurs", chiffre 10).					
	000.100	Descriptif abrégé: le texte complet CAN 363F/2006 fait foi Toits en pente: Sous-toitures, couvertures (V'11)					
	010.000	Prescriptions -----					
	011.000	Normes, recommandations et autres, citées dans le contrat ou dans un document faisant partie intégrante du contrat: l'édition qui fait foi est l'édition en vigueur à la date du dépôt de l'offre (date de référence selon norme SIA 118 "Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction", art. 62.1).					
	011.100	Hauteur moyenne de l'égout au-dessus du sol, au moment de l'exécution des travaux.					
	011.110	Hauteur m 5.20					
	011.120	Normes particulières: Norme SIA 235 "Travaux de couvertures: Toitures inclinées et revêtements de façade - Prestations et mode de métré". Norme SIA 175.001 "Ardoises en fibres-ciment et leurs accessoires en fibres-ciment pour toiture - Spécification du produit et méthodes d'essai". Norme SIA 175.002 "Plaques profilées en fibres-ciment et accessoires pour couvertures - Spécification du produit et méthodes d'essai". Désignation					
	031.000	Echafaudages.					
report de bas de page							

R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	031.100	Pour les travaux à exécuter jusqu'à une hauteur de cm 300 au-dessus du sol, les échafaudages sont compris dans les prix unitaires. Les échafaudages nécessités par une hauteur supérieure sont mis à la disposition de l'entrepreneur ou facturés séparément.					
	033.000	Moyen de levage.					
	033.100	La direction des travaux ne met aucun moyen de levage à disposition.					
	040.100	Les données manquantes seront complétées par l'entrepreneur.					
	040.200	Les données suivantes ne sont valables que si les articles descriptifs n'indiquent aucune marque.					
	041.000	Couverture en tuile.					
	041.110	Genre de tuile "BORNAN" de Morandi Couleur anthracite					
	047.000	Pièces de fixation.					
	047.100	Pour les parties exposées aux intempéries, les pièces de fixation sont en matériaux non-oxydables. En cas d'emploi simultané de matériaux différents, ceux-ci ne doivent pas produire de corrosion électrochimique.					
	500.000	Couvertures en tuiles -----					
	510.000	Lattages -----					
	512.000	Lattage épicea/sapin, pour tuiles à emboîtement en terre cuite. Fixation sur bois avec clous.					
	512.100	Pour tuiles JORAN					
	512.110	Section des lattes mm 24x48.					
	512.112	Pureau mm 311 à 340. Désignation du type : : : :	A	575.00	m2		
	512.181	Latte de départ Chanlatte 27/50x120 Fixation sur bois avec clous : : : :	A	81.00	m		
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							23.04.2014
363 - CAP - Toits en pente: Couvertures							Page: 13
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	520.000	Couvertures en tuiles de terre cuite -----					
	522.000	Couverture en tuiles à emboîtement, en terre cuite.					
	522.100	Tuiles Type JORAN coulissantes. Pose alignée. Producteur : Morandi pose alignée Métré surface nette Les tuiles de réserve sont comprises dans le prix unitaire					
	522.120	Pureau mm 311 à 340.					
	522.122	Teinte standard. Désignation du type : : : : :	A	575.00	m2		
	550.000	Coupes -----					
	552.000	Coupe oblique des tuiles.					
	552.100	Tuiles de terre cuite.					
	552.111	Couverture simple. Aux noues, faite en biais, bord biais : : : : :	A	186.59	m		
	554.000	Découpe dans les tuiles pour passage de tuyaux.					
	554.200	Tuiles à emboîtement, en terre cuite.					
	554.210	Tuiles JORAN					
	554.211	Diamètre jusqu'à mm 150. Désignation du type : : : : :	A	10.00	p		
	554.214	Diamètre jusqu'à mm 350. Désignation du type : : : : :	A	5.00	p		
	570.000	Faites, arêtes -----					
	571.000	Corniers de faite ou d'arête.					
	571.100	Fixation sur bois.					
	571.110	Epicéa/sapin.					
report de bas de page							

R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
<i>report de la page pr c dente</i>							
571.113		Section mm 100x30. Désignation du type toit 26.17m couvert 5.92m : : : :	A	45.60	m		
572.000		Faîtages ou arêtières en faî- tières de terre cuite.					
572.100		Faîtières pour toiture à deux pans, 100/130 Fixation avec crochets et clous ou vis, zingués.					
572.110		Faîtières longueur mm 250 à 420 Marque, type JORAN Les tuiles de réserve sont comprises dans le prix unitaire					
572.112		Teinte standard. Désignation du type : : : :	A	45.60	m		
576.000		Abouts de faitage (départ et terminaison), griffes.					
576.100		Pour faîtières tronconiques en terre cuite.					
576.110		Abouts et griffes, pour faî- tières longueur mm 250 à 390. Marque, type					
576.112		Teinte standard. Désignation du type : : : :	A	5.00	p		
900.000		Accessoires -----					
950.000		Crampons à neige -----					
951.000		Crampons à neige.					
951.113		Matière synthétique armée de fibres. Marque, type Environ 2 pces par m2 : : : :	A	1'150.00	p		
980.000		Travaux accessoires, supplé- ments -----					
989.000		Divers et imprévus					
989.111		Uniquement sur ordre ou avec accord préalable de la DT, avec estimation du montant des prestations à fournir par l'entrepreneur avant travaux. up = global Montant à comptabiliser Frs 5'000					
<i>report de bas de page</i>							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							23.04.2014
363 - CAP - Toits en pente: Couvertures							Page: 15
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
<i>report de la page pr c dente</i>							
		: : : :	A	1.00	up		
<i>total chapitre</i>							
<i>report de bas de page</i>							